

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
<b>Herausgeber:</b>	Schweizer Film
<b>Band:</b>	7 (1941-1942)
<b>Heft:</b>	101
<b>Register:</b>	Resumé [i.e. résumé] parus en juillet dans le Ciné Journal Suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Resumé des sujets

parus en juillet dans le Ciné Journal Suisse

### No. 49:

- 1<sup>er</sup> Le Locle. - Les fêtes du Bi-Centenaire de la mort de Daniel Jean Richard, fondateur de l'industrie horlogère au Locle et dans le Jura Neuchâtelois.
- 2<sup>me</sup> Aide aux paysans par le Fonds National pour l'Extension des Cultures.
- 3<sup>me</sup> Bâle. - Le tramway nuptial.
- 4<sup>me</sup> Berne fête le 750<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation.

### No. 50:

- 1<sup>er</sup> Reverolle. - Le fabricant de cloches pour les troupeaux.
- 2<sup>me</sup> La montée à l'alpage.
- 3<sup>me</sup> Thoune. - Le concours hippique national.

- 4<sup>me</sup> Bâle. - 1<sup>er</sup> championnat de la police suisse.

### No. 51.

- 1<sup>er</sup> Incendie de la gare de marchandises de Neuchâtel.
- 2<sup>me</sup> Commémoration de la bataille de Sempach.
- 3<sup>me</sup> Reportage spécial à l'occasion du 650<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération: *La Suisse héroïque*.

### No. 52:

- 1<sup>er</sup> Fribourg. - Inauguration des nouveaux bâtiments de l'Université.
- 2<sup>me</sup> Thoune. - Les cours de l'école de voile.
- 3<sup>me</sup> Quelque part en Suisse. - Les chiens de guerre et leur entraînement.

## La nouvelle Chambre Internationale du Film

Fin juillet, une grande conférence cinématographique internationale s'est tenue à Berlin, ayant pour objectif de reconstituer la *Chambre Internationale du Film* et de renouer les relations entre les délégués des divers pays membres de cette institution.

De nombreux pays y ont été représentés, notamment la *Suisse* — par MM. Albert Masnata et Hans-Rudolf Meyer — l'Italie, la Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Suède, les pays occupés, puis la Turquie et le Japon.

La réunion — ainsi relate la presse cinématographique allemande — a décidé de réorganiser la Chambre Internationale du Film (CIF), et de fixer les droits des membres suivant le nombre de cinémas et la quantité de films produits dans les différents Etats. Les pays ayant 1 à 500 cinémas n'ont qu'une voix, ceux avec 501 à 1500 cinémas, deux voix et ainsi de suite jusqu'à cinq voix pour les pays comptant plus de 5000 cinémas. Les pays producteurs de films ont droit à des voix supplémentaires à raison d'une voix pour 25 films tournés annuellement; enfin, les membres produisant des actualités et des documentaires auront encore une voix. Ainsi, un pays qui possède 5100 salles et réalise annuellement 100 films et en plus des actualités, disposera de dix voix et pourra de cette façon fortement influencer les décisions de la Chambre.

Le nouveau président de la Chambre Internationale du Film est le *Comte Giuseppe Volpi* (Italie), secondé du professeur Carl Frölich (Allemagne), du Dr. Balogh (Hongrie), de MM. Puscariu (Roumanie), et Andersson (Suède), vice-présidents; le poste d'un cinquième vice-président a été laissé vacant. L'administration est confiée à M. Carl Melzer, vice-président de la Chambre cinématographique du Reich; en conséquence, le siège de la

CIF a été fixé à Berlin. Le secrétariat général organisera aussitôt un Bureau de Statistique International, chargé de mettre à la disposition de toutes les sections une riche documentation.

Dans son discours d'ouverture, M. Carl Frölich a exprimé l'espérance que la Chambre Internationale du Film permettra d'approfondir les relations internationales dans le domaine cinématographique, et que son activité sera «une contribution à la construction de la nouvelle Europe».

La question principale discutée à la conférence est celle de l'approvisionnement en films spectaculaires. D'après un rapport de M. Günter Schwarz, le nombre de films produits en Europe avant la guerre s'élevait à près de 600 par an, soit presque autant qu'en Amérique du Nord. Mais la demande de films avait augmenté dans de fortes proportions; si l'Allemagne n'avait besoin que de 155 et la Turquie de 190 films, la France en projeta annuellement 425, les Pays-Bas 530, la Suisse 560 et la Grande-Bretagne même 740. Des experts allemands préconisent une réduction du nombre des films et une autarcie cinématographique européenne, excluant toute importation d'outre-mer.

Parmi les tâches les plus urgentes, définies par M. Carl Melzer, figurent l'organisation des marchés, un approvisionnement assuré en films, une répartition équitable des recettes entre les producteurs et les exploitants, la suppression du double programme, la réduction des taxes de luxe diffamantes, la standardisation des appareils techniques de prises de vues, de développement et de projection de films, enfin l'encouragement de l'évolution technique du film en couleurs, du film à format réduit et de la télévision. En même temps cependant, le nouveau Secrétaire général de la Chambre Internationale a proclamé aussi quelques buts politiques,

visant la suppression des films «qui s'opposent à l'esprit du nouvel ordre européen», et l'élimination des «éléments et méthodes indésirables du point de vue politique».

Des réceptions, des visites de studios, des présentations des actualités de guerre ont complété les programmes des séances et démontré les efforts et les méthodes cinématographiques du Reich.

\* \* \*

Lausanne, le 26 août 1941.

Le problème de la Chambre internationale du film projetée à Berlin agite avec raison la Presse de la Suisse allemande.

Les conditions dans lesquelles il a été posé relèveraient du seul domaine du ridicule si ce n'était la gravité possible de ses conséquences. Le rôle que l'on y fait jouer aux milieux professionnels et à la Chambre du Cinéma, qu'il faut ici distinguer de son Président, justifie la mise au point suivante:

Toutes les Associations professionnelles, soit leurs représentants, consultés les 4 juillet et 7 août, ont été unanimes à estimer que notre place n'était pas dans cette Chambre et qu'une adhésion était incompatible soit avec le principe de la stricte neutralité de la Suisse, soit avec l'intérêt de l'Economie cinématographique suisse. Ces avis ont été transmis et confirmés au Chef du Département fédéral de l'Intérieur.

La nature de notre Economie cinématographique suisse est d'ailleurs d'ordre juridique et commercial purement privé, sans parler des répercussions de caractère international dont l'examen relève de la seule compétence des Autorités fédérales, et particulièrement du Conseil fédéral; on ne voit pas comment actuellement les conséquences d'une adhésion seraient imposées à la Cinématographie suisse; une base légale ferait défaut et une tentative de ce genre ne manquerait pas de provoquer les conflits internes les plus graves.

Le but de la Chambre suisse du cinéma était notamment, si l'on s'en réfère aux Messages, d'inspirer toutes les activités cinématographiques de notre pays d'un souffle patriotique et intellectuel correspondant à nos traditions, à notre culture, à nos aspirations. La Chambre du Cinéma était et reste une simple Commission consultative chargée d'assister le Département fédéral de l'Intérieur dans la réalisation de ce but, comme aussi dans la recherche d'une meilleure organisation de notre Economie. Il incombe au Conseil fédéral de dire si son intention n'a pas été trahie par la petite politique d'ambition et de vanité personnelles de celui qu'il a mis à la tête de cette Chambre, comme il incombera d'ailleurs aussi à cette dernière de se prononcer à ce sujet, lorsqu'elle sera convoquée à cet effet.